

Le nouvel organigramme de la DG Recherche : Les actions Marie Curie et les actions à externaliser

La Commission Européenne a mis en ligne en octobre 2006 le nouvel [organigramme](#) de la DG Recherche. Celui comporte plusieurs modifications importantes, aussi bien pour les personnes responsables des directions et unités, que pour les domaines attribués à chaque Direction. Parmi les changements, les actions Marie Curie et les questions concernant la mobilité des chercheurs sont au premier rang.

1 – La place de la mobilité des chercheurs au sein de la DG Recherche

La DG Recherche est suivie par le Commissaire Européen [Janez Potocnik](#) (économiste slovène, ancien ministre) depuis 2004. Elle est placée sous la responsabilité de JM. [Silva Rodriguez](#). Cette DG est divisée en **15 Directions** :

- Direction A - Aspects interinstitutionnels et légaux - Programme-cadre
- Direction B - Espace européen de la recherche : programmes et capacités de recherche
- Direction C - Espace européen de la recherche : Economie de la connaissance
- Direction D - Coopération internationale
- Direction E - Biotechnologies – Agroalimentaire
- Direction F - Santé
- Direction G - Technologies industrielles
- Direction H - Transports
- Direction I - Environnement
- Direction J - Energie (EURATOM)
- Direction K - Energie
- Direction L - Science, économie et société
- Direction R - Ressources
- Direction S - Mise en œuvre du programme 'Idées'
- Direction T - Mise en œuvre des actions à externaliser

Avant les modifications, une Direction, sous la responsabilité de Raffaele Liberali, avait en charge le suivi des **actions Marie Curie** et des **autres politiques liées à la mobilité** des chercheurs. Aujourd'hui, ces questions sont réparties essentiellement dans deux directions : C (Espace Européen de la Recherche : Economie de la Connaissance) et T (Mise en œuvre des activités à externaliser)

Les questions concernant la carrière des chercheurs (charte et code, centres de mobilité, portail européen de la mobilité...) devraient être gérées par la Direction C, au sein d'une **unité C5 « Universités et Chercheurs »** (responsable R. Krengel). Les

actions Marie Curie du 7e PCRDT seront gérées par la Direction T, au sein de deux unités : **T2 « Actions Marie Curie : Bourses »** (responsable G. Bingen) et **T3 « Actions Marie Curie : Réseaux »** (responsable B. Arano). Cette gestion devrait toutefois être provisoire car des changements sont annoncés en 2007 avec la création d'une agence de gestion.

2 – L'externalisation des actions Marie Curie et la création d'une agence

L'intitulé de la Direction T de la DG Recherche a le mérite d'être clair : les actions listées dans les différentes Unités ont vocation à être externalisées, c'est à dire **gérées par des services extérieurs à la Commission Européenne**. Ceci étant, cette externalisation n'implique pas nécessairement des changements radicaux en matière de suivi des projets.

En effet, l'externalisation concerne principalement la mise en œuvre des actions Marie Curie, c'est à dire la **mise en place des contrats**, les rapports, etc. Le pilotage politique des actions restera du ressort de la DG Recherche : contenu du programme de travail, arbitrages concernant les financements attribués aux actions lors des appels à propositions, règles d'éligibilité, etc. Pour cela un comité de pilotage sera mis en place pour assurer la gouvernance de cette agence. L'agence n'aura donc, a priori, aucun rôle dans le « [Comité de Programme](#) ».

Par ailleurs, pour composer les équipes constituant cette future agence, la Commission Européenne fera largement appel aux personnels déjà présents au sein de la DG Recherche et possédant une large expérience en gestion de projets Marie Curie.

En dehors des actions Marie Curie, d'autres actions sont concernées par l'externalisation et rejoindront la future agence.

3 – Les autres actions concernées par l'externalisation

Pour l'instant, l'organigramme de la DG Recherche ne mentionne dans la Direction T que six unités :

- T1 : Mise en œuvre de l'externalisation (responsable : G. Stroud)
- T2 : Actions Marie Curie : Bourses (responsable G. Bingen)
- T3 : Actions Marie Curie : Réseaux (responsable B. Arano).
- T4 : PME (responsable : N. Sabatier)
- T5 : Logistique du PCRDT (responsable : A. Haigh)
- T6 : Administration et Finance (responsable : U. Heider)

Le **volet PME** du 7e PCRDT devrait donc rejoindre l'agence, tout comme les questions de logistique qui comprennent la **nomination des experts évaluateurs**, la constitution des panels d'évaluation, la gestion de la **soumission électronique des propositions**, etc.

Ultérieurement, il est envisagé que d'autres programmes du 7e PCRDT rejoignent également l'agence : le programme Sécurité, le programme Espace, le programme Transport, etc. Cette méthode de travail (externalisation de la gestion) est déjà utilisée

dans d'autres DG pour différents programmes (EIE Energie Intelligente Europe, par exemple pour la DG Energie et Transports. Il tend donc à se généraliser. En ce qui concerne la DG Recherche, une première externalisation a déjà eu lieu il y a peu de temps avec la création de l'ERC ([European Research Council](#)) et le transfert de l'action Marie Curie EXT (Excellence Teams) du 6e PCRDT à cette structure.

Le calendrier prévu pour la future agence de gestion des actions Marie Curie est le suivant :

- décision de la Commission Européenne, après accord avec le Parlement : à la fin de l'année 2006
- recrutement d'un directeur et de personnels pour la gestion des contrats : courant 2007
- débuts opérationnels de l'agence : fin 2007

Stéphane AYMARD
PCN Mobilité 6^e PCRDT
30 octobre 2006

Précédentes notes du PCN Mobilité :

1. *Informations sur le programme Ressources Humaines et Mobilité ([avril 2006](#))*
2. *Le point sur les centres de mobilité ([juin 2006](#))*
3. *Actualités du programme Ressources Humaines et Mobilité ([juillet 2006](#))*
4. *Les experts français du programme Marie Curie ([octobre 2006](#))*